



Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation
Fighting for an AIDS-free generation

**DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR ACHAT DE DIVERS
KITS DE DEPISTAGE DU VIH**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 10 AVRIL 2026, 17H00 HEURE DU
CAMEROUN**

REF : S0900034 : DEMANDE DE PROPOSITION POUR ACHAT DE DIVERS KITS DE DEPISTAGE DU VIH

SOMMAIRE:

- I- PRESENTATION DEGPAF AU CAMEROUN**
- II- CONDITIONS DE CANDIDATURE**
- III- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**



I. PRESENTATION D'EGPAF

Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation est un leader mondial dans la lutte contre le VIH et le SIDA pédiatrique, travaillant dans 19 pays et sur plus de 5 500 sites à travers le monde pour prévenir la transmission du VIH aux enfants et aider ceux qui sont déjà infectés. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre page : www.pedaids.org. EGPAF travaille en partenariat avec le ministère de la Santé publique au Cameroun pour soutenir les services de prévention, de soins et de traitement du VIH et de renforcement des systèmes de santé. EGPAF Cameroun a pour siège Social Yaoundé et est représentée par son Directeur Pays demeurant et domicilié au siège de ladite institution, identifié au numéro contribuable **M0914125000911Q**.

II. OBJECT DE L'APPEL D'OFFRE

Cet appel d'offre a pour l'objet d'obtenir des propositions pour la fourniture de divers kits de dépistage du VIH tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

N°	Description des articles	Conditionnement	Quantité	Commentaire
1	First Response HIV 1- 2. 0 Card test (Version 2.0)	Paquet de 50 Cassettes	60	Date de Péréemption supérieure ou égale à 06 mois minimum
2	ONE STEP Anti-HIV (1&2) Test- INTEC	Paquet de 50 Cassettes	20	Date de Péréemption supérieure ou égale à 06 mois minimum
3	Diagnostic kit for HIV (1+2) antibody (colloidal gold) V2 KHB	Paquet de 50 Cassettes	20	Date de Péréemption supérieure ou égale à 06 mois minimum



4	First Response HIV 1-2. Syphilis/HIV Combo	Paquet de 50 Cassettes	140	Date de Péréemption supérieure ou égale à 06 mois minimum
5	Dry Blood Spot(DBS) ((c'est à dire un sachet comportant: DBS, ALCOOL, Compresse, lancette, dessicant, gant)	Paquet de 50 Kitts	10	Date de Péréemption supérieure ou égale à 06 mois minimum

III. MODALITE DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Pour faire acte de candidature vous devez être une structure spécialisée dans la distribution du matériel et consommables médicaux.

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur offre dans l'ordre ci-après :

A. PIÈCES ADMINISTRATIVES

1. Attestation de conformité fiscale (datant de moins de trois mois) ; (Critère éliminatoire).
2. Attestation d'immatriculation du soumissionnaire.
3. Photocopie de l'expédition du Registre de commerce (en conformité avec l'objet du présent avis d'appel d'offre) ; (Critère éliminatoire).
4. Attestation de domiciliation bancaire.
5. Plan de localisation ou attestation localisation de la structure (Critère éliminatoire)

N.B. : Le soumissionnaire ne remplissant pas les critères de qualification en fournissant les pièces éliminatoires exigées à 100% sera éliminé.

B. PIÈCES TECHNIQUES

1. Présentation de l'entreprise (historique, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire et présentation du personnel clé

W



2. Une Photocopie de l'agrément autorisant le soumissionnaire à distribuer du matériel et consommables médicaux délivré par le ministère de la sante publique encours de validité.
3. Une photocopie du certificat de bonne pratique encours de validité de distribution délivré par le ministère de la Santé publique.
4. Le soumissionnaire devra fournir (04) bon de commande d'un montant minimum de 5 000 000 XAF accompagnés des procès-verbaux de réception d'articles similaires sur les trois dernières années (2023 – 2025) ;
5. Le soumissionnaire devra préciser les délais de livraison des articles dans l'un de nos bureaux de Douala ou de Yaoundé.

C. OFFRE FINANCIERE

Le soumissionnaire fournira une facture proforma des produits demandés en mentionnant la période de validité de l'offre financière.

PRESENTATION DES OFFRES

NB : Toutes ces pièces doivent être reliées sur un seul (unique) document et classés suivant l'ordre ci-dessus mentionné avec des séparations entre les différentes grandes rubriques A pour le dossier Administratif, B pour le dossier technique et C pour l'offre financière. Ce document doit être scellé dans une enveloppe qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire. Le soumissionnaire devra Présenter l'offre selon le canevas exigé.

La date limite de recevabilité des offres est fixée le 10 avril 2026 à 17h 00 précises.

ENVOIE PAR VOIE NUMERIQUE



Envoyer un mail à l'adresse cameroontenders@pedaids.org en précisant en objet du mail la mention « **REF : S0900034DEMANDE DE PROPOSITION POUR ACHAT DE DIVERS KITS DE DEPISTAGE DU VIH** »

DEPOT PHYSIQUE

Les dossiers physiques seront soumis sous plis fermé avec la mention « **REF : S0900034 : DEMANDE DE PROPOSITION POUR ACHAT DE DIVERS KITS DE DEPISTAGE DU VIH** » qui doit obligatoirement paraître sur l'enveloppe.

NB : Les soumissionnaires devront faire enregistrer leurs dossiers dans les registres prévus à cet effet aux adresses suivantes :

- **Bureau EGPAF Douala- situé au quartier Bali, à côté du Bureau de l'UNICEF.**
- **Bureau EGPAF Yaoundé, au quartier Bastos face Compost, juste à côté de la Résidence du Nigeria.**
- **Bureau EGPAF Ebolowa situé à Angalé derrière la Sous -Préfecture de Ebolowa II.**
- **Bureau EGPAF Bertoua, situé au premier niveau de l'immeuble abritant la pharmacie Galien, en face de la compagnie de Gendarmerie de Bertoua.**

AGENDA	
Date de publication	27/03/2026
Reception des questions de clarification	02/04/2026
Réponses aux questions	03/04/2026
Date limite de soumission	10/04/2026 à 17h00
Analyse des offres	14/04/2026

IV. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

W



Seules les offres reçues par EGPAF dans les délais prescrits seront analysées en prenant compte des critères administratifs et techniques énumérés plus haut.

L'analyse des offres se fera en trois étapes :

- ✓ Première étape analyse des pièces administratives, seuls les soumissionnaires ayant soumis les pièces administrative obligatoire à 100% sera éligible pour l'étape de l'analyse technique.
- ✓ Deuxième étape analyse technique, elle consistera à la notation des pièces soumises par les soumissionnaires seules les pièces remplissant les exigences de l'avis d'appel d'offre obtiendront la totalité des points. Tous les offres n'ayant pas obtenues une note supérieure ou égale à 80/100 sera seront éliminées dans cette étape d'analyse, et elle ne sera pas admise à l'étape de l'analyse financière
- ✓ L'analyse financière se fera de manière suivante :

L'entreprise qui aura une proposition qui offre un meilleur rapport qualité-prix sera désignée 'MIEUX DISANTE' L'offre financière sera ainsi calculée :

A- NOTE FINANCIERE = (offre la moins disante / Montant du challenger) X 100 L'entreprise la moins disante dans ce cas possède la note financière de 100.

B- NOTE FINALE (ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE)

NOTE FINALE : (Note technique) x 80%+ (Note financière) x 20%

L'Entreprise ayant reçu la plus grande note sera considérée comme la Mieux Disante et se verra attribuer le marché.



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

V. EVALUATION DES OFFRES

Le tableau ci-dessous décrit les critères d'évaluation des Offres :

A		PIECES ADMINISTRATIVES.
1		Attestation de conformité fiscale (datant de moins de trois mois) ; (Critère éliminatoire).
2		Attestation d'immatriculation du soumissionnaire.
3		Photocopie de l'expédition du Registre de commerce (en conformité avec l'objet du présent avis d'appel d'offre) ; (Critère éliminatoire).
4		Attestation de domiciliation bancaire.
5		Plan de localisation ou attestation localisation de la structure (Critère éliminatoire)
B		EVALUATION TECHNIQUE
1.		Présentation de l'entreprise (historique, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire et présentation du personnel clé) (05 points soit 1.25 points par élément cité dans la présentation)



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

2.	Une Photocopie de l'agrément autorisant le soumissionnaire à distribuer du matériel et consommables médicaux délivré par le ministère de la sante publique encours de validité. (si oui : 20 pts, si non : 0)
3	Une photocopie du certificat de bonne pratique encours de validité de distribution délivré par le ministère de la Santé publique. (si oui : 5 pts, si non : 0)
4	Le soumissionnaire devra fournir (04) bon de commande d'un montant minimum de 5 000 000 XAF accompagnés des procès-verbaux de réception d'articles similaires sur les trois dernières années (2023 – 2025) ; (si quatre (04) Pv : 60 pts ; Si trois (03) Pv 45 Points ; Si deux (02) Pvs 30 points, si un (01) point 15 points)
5	Le soumissionnaire devra préciser les délais de livraison des articles dans l'un de nos bureaux de Douala ou de Yaoundé (Si oui : 10 Points, Si non :0 point)
TOTAL NOTE TECHNIQUE /100 (Toute note inférieure à 80 points est éliminatoire)	

W



C ANALYSE DES OFFRES FINANCIERES

La période de validité de l'offre devra être indiquée dans la facture proforma à soumettre.

L'entreprise qui aura une proposition qui offre un meilleur rapport qualité-prix sera désignée 'MIEUX DISANTE' L'offre financière sera ainsi calculée :

B- NOTE FINANCIERE = (offre la moins disante / Montant du

challenge) X 100 L'entreprise la moins disante dans ce cas possède la

note financière de 100.

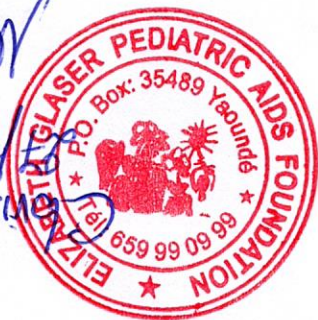
B- NOTE FINALE (ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE)

NOTE FINALE : (Note technique) x 80%+ (Note financière) x 20%

L'entreprise ayant reçu la plus grande note sera considérée comme la Mieux Disante et se verra attribuer le marché.

NB : Les offres financières seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut.
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.



Handwritten signature and date: 02/03/26

Handwritten mark: m